

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Budget Assainissement

- Compte administratif : Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert Denost, approuve le compte administratif 2016, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 97 699.81 €

Fonctionnement Recettes : 140 310.88 €

Investissement Dépenses : 58 921.17 €

Investissement Recettes : 118 879 €.

- Compte de gestion : Le Conseil adopte le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

- Affectation de résultat : Le solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement étant de 922 050.87€, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 191 046.71 € et les restes à réaliser en recettes étant de 103 180 €, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 0 €. Ainsi Le Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 à la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 191 046.71 €.

- Redevance d'assainissement : Considérant les résultats précédents, le Conseil décide de ne pas augmenter la redevance pour l'année 2017. Pour l'année 2016, elle est donc établie comme suit :

Abonnement : 7.73 € par mois, soit 92.76€ par an

Prix du m³ : 1.32 €

0.24 €/m³ d'eau consommée au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

- Budget primitif : Le Conseil adopte les propositions suivantes :

Fonctionnement Dépenses : 323 737.23 €

Fonctionnement Recettes : 323 737.23 €

Investissement Dépenses : 1 190 240.98 €

Investissement Recettes : 1 190 240.98 €

Budget Lotissement Route de la Double

- Compte administratif : Le Conseil approuve, sous la présidence de Monsieur Robert Denost, le compte administratif 2016, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 0 €

Fonctionnement Recettes : 0 €

Investissement Dépenses : 0 €

Investissement Recettes : 0 €.

- Compte de gestion : Le Conseil adopte le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

- Budget primitif : Le Conseil adopte les propositions suivantes :

Fonctionnement Dépenses : 20 198.60 €

Fonctionnement Recettes : 20 198.60 €

Investissement Dépenses : 0 €

Investissement Recettes : 0 €

Budget Centrale

- Compte administratif : Le Conseil approuve, sous la présidence de Monsieur Robert Denost, le compte administratif 2016, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 22 612.47 €

Fonctionnement Recettes : 39 558.71 €

Investissement Dépenses : 14 962.47 €

Investissement Recettes : 7 675 €.

- Compte de gestion : Le Conseil adopte le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

- Affectation de résultat : Le solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement étant de 2 022.40 €, le résultat cumulé (déficit) de la section de fonctionnement étant de 4 646.59 € et n'ayant pas de restes à réaliser, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 0 €. Ainsi, le Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 à la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 4 646.59 €.

- Budget primitif : Le Conseil adopte les propositions suivantes :

Fonctionnement Dépenses : 40 272 €

Fonctionnement Recettes : 40 272 €

Investissement Dépenses : 75 550 €

Investissement Recettes : 75 550 €

Budget Camping

- Compte administratif : Le Conseil approuve, sous la présidence de Monsieur Robert Denost, le compte administratif 2016, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 119 330.53 €

Fonctionnement Recettes : 118 049.80 €

Investissement Dépenses : 0 €

Investissement Recettes : 6 161 €.

- Compte de gestion : Le Conseil adopte le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

- Affectation de résultat : Le solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement étant de 16 662.75 €, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 2 153.92 € et n'ayant pas de restes à réaliser, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 0 €. Ainsi le Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 à la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 2 153.92 €.

- Budget primitif : Le Conseil adopte les propositions suivantes :

Fonctionnement Dépenses : 22 097.87 €

Fonctionnement Recettes : 22 097.87 €

Investissement Dépenses : 30 886.62 €

Investissement Recettes : 30 886.62 €

Budget Locations Communales

- Compte administratif : Le Conseil approuve, sous la présidence de Monsieur Robert Denost, le compte administratif 2016, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 260 453.53 €

Fonctionnement Recettes : 319 201.49 €

Investissement Dépenses : 79 122.69 €

Investissement Recettes : 119 999.71 €.

- Compte de gestion : Le Conseil adopte le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

- Affectation de résultat : Le solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement étant de 25 408.17 €, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 80 373.56 € et n'ayant pas de restes à réaliser, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 25 408.17 €. Ainsi, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement en résorption des besoins de financement : 25 408.17€

Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 54 965.39 €.

- Budget primitif : Le Conseil adopte les propositions suivantes :

Fonctionnement Dépenses : 333 765.39 €

Fonctionnement Recettes : 333 765.39 €

Investissement Dépenses : 129 421.17 €

Investissement Recettes : 129 421.17 €

Budget Commune

- Compte administratif : Le Conseil approuve, sous la présidence de Monsieur Robert Denost, le compte administratif 2016, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 1 688 666.83 €

Fonctionnement Recettes : 1 685 987.54 €

Investissement Dépenses : 355 288.63 €

Investissement Recettes : 452 035.01 €.

- Compte de gestion : Le Conseil adopte le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

- Affectation de résultat : Le solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement étant de 105 227.95 €, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 78 224.56 € et les restes à réaliser en recettes étant de 70 058.14 € pour les dépenses et de 95 028 € pour les recettes, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 80 258.09 €. Ainsi Le Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement en résorption des besoins de financement : 78 224.56 €

Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 0 €.

- Vote du taux des taxes locales pour l'année : Considérant la fusion des deux communes, les services fiscaux nous proposent un état 1259 indiquant les bases d'imposition pour l'année 2017 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant à la commune est de 113 900 €. Vu le projet de budget primitif faisant ressortir une insuffisance de recettes de 608 235 €, le

Conseil décide de fixer le produit attendu des 3 taxes locales et de la CFE à 494 335 €, soit, les taux suivant :

Nature des taxes	Bases d'imposition	Taux proposés	Produits correspondants
Taxe d'habitation	1 575 883	14.13%	226 787 €
Foncier bâti	1 213 997	15.31%	188 007 €
Foncier non bâti	59 057	81.87%	48 713 €
C.F.E.	154 536	19.45%	30 828 €
TOTAL			494 335 €

De plus, le Conseil acte l'intégration fiscale progressive sur 13 ans pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non-bâti et l'intégration fiscale immédiate pour la taxe d'habitation et la CFE.

● Subvention aux associations : Une somme de 31 000 € a été allouée aux associations ayant fait une demande de subvention étudiée par la Commission n°4.

● Budget primitif : Le Conseil décide d'ouvrir, en section d'investissement dépenses, une nouvelle opération : Opération 101 qui correspond à la modification n°2 du PLU, pour un montant de 5 700€.

Pour le budget, le Conseil adopte les propositions suivantes :

Fonctionnement Dépenses : 1 727 180.31 €

Fonctionnement Recettes : 1 727 180.31€

Investissement Dépenses : 549 735.82 €

Investissement Recettes : 549 735.82 €

Plan Local d'Urbanisme : modification n°2

Le Conseil a décidé d'ajuster le Plan Local d'Urbanisme et donc de lancer une procédure de modification n°2 pour créer un nouveau secteur NL en zone N, au lieu-dit « Chez Gabaud », afin de reconnaître le centre de tir et pour créer, au sein, de certains secteurs classés en zone naturelle N, le caractère d'espace agricole et proposer un classement en zone agricole A (prise en compte des exploitations agricoles existantes situées en zone naturelle du PLU applicable). Le devis pour cette modification est établi à 1 836.90 € HT, sans compter l'exemplaire supplémentaire du dossier de modification (502 €HT) et du règlement graphique (15 €HT).

Indemnités du Maire et des Adjoint

Depuis le 1^{er} février 2017, l'indice terminal permettant de calculer les indemnités perçues par le Maire et les Adjoint a augmenté. Il est nécessaire de faire une délibération avec le nouvel indice.

Ainsi :

- Le Maire pourrait percevoir 43% de l'indice brut 1022,
- Le 1^{er} Adjoint : 21.465% de l'indice terminal,
- Le 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 13.833% de l'indice terminal,
- Le 4^{ème} Adjoint : 15.722% de l'indice terminal,
- L'Adjoint de droit : 14.311% de l'indice terminal

A l'unanimité, le Conseil décide de baisser, à compter du 1^{er} mai 2017, les taux des indemnités comme suit :

- Monsieur le Maire percevra 42.49 % de l'indice terminal,
- Monsieur Eymard percevra 21.21% de l'indice terminal,
- Madame Nelly Garcia et Monsieur Jacky Jaulin percevront 13.668% de l'indice terminal,

- Monsieur Philippe Bernard percevra 5.653% de l'indice terminal,
- Madame Anne Boscardin percevra 14.14% de l'indice terminal.

Budgets Assainissement et Locations Communales : admissions en non-valeur

La Trésorerie de Saint-Aulaye demande au Conseil d'admettre en non-valeur les sommes de 201.15€, 201.96 € et 199.87€ pour le budget Assainissement et 2 172.18 € pour le budget Locations Communales. Le Conseil accepte.

Personnel

- Recrutement des saisonniers : Le Conseil décide de recruter les agents saisonniers suivants :
 - Musée du Pastel : du 4 au 29 juillet 2017 : Alicia Delage ; du 1^{er} août au 2 septembre (du mardi au samedi de 14h30 à 19h),
 - Musée du Cognac : la personne choisie n'a pas donnée suite (le samedi et dimanche de 15h à 18h30),
 - Visite guidée : Laurine Eynard, le mardi des juillet et août de 18h à 19h30,
 - Toboggans : du 8 juillet au 31 août, de 14h à 18h30 : Océane Moncuit (du dimanche au mardi) et Luc Ménard (du mercredi au samedi) ; du 1^{er} août au 3 septembre, de 14h à 18h30 : Thomas Albert (du dimanche au mardi) et Mickaëlla Delmas (du mercredi au samedi),
 - Piscine : du 5 juin au 3 septembre : Laurent Guyon,
 - Plage : du 8 juillet au 3 septembre : Jennifer Gazda. Il manque un BNSSA pour les week-ends de juin et les mois de juillet et août.

- Recrutement pour La Latière :

Le Conseil décide de recruter 3 agents temporaires pour la foire de La Latière :

- Pour la régie parking n°2 : Jean-Louis Martin : de 7h30 à 18h30, les 30 avril et 1^{er} mai et Marie-Line Martin : de 7h30 à 17h30, les 30 avril et 1^{er} mai
- Pour le plaçage : Serge Fruchou : de 8h à 12h et 14h à 17h du 24 au 29 avril et de 6h à 17h30 les 30 avril et 1^{er} mai.

- Organigramme : Le Comité Technique du Centre de Gestion a rendu un avis favorable sans observation pour la proposition d'organigrammes hiérarchique et fonctionnelle qui lui avait été faite. Le Conseil acte définitivement ces organigrammes.

Mission Locale : mise à disposition d'un bureau

La Commune de Saint Aulaye-Puymangou met à disposition un bureau à la Salle des Associations pour les permanences de la Mission Locale. Le Conseil prend une délibération justifiant cette mise à disposition, dont la valorisation de la logistique est estimée à 164.45€.

Médiathèque Geneviève Callerot : mise à disposition d'une valise « Le Toucher »

Le Conseil Départemental, via la Bibliothèque Départemental de Prêt, propose la mise à disposition gratuite d'une valise « Le toucher », comprenant 50 livres, 4 valises bois, 3 valises sur roulettes, des dominos tactiles, un tapis d'éveil, 1 jeu avec espace, une moquette et 5 poufs. La valeur de cette valise est de 1 310€ et sera à disposition du public du 2 mai au 27 juin 2017. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt.

Convention d'utilisation du complexe aquatique : SAS HDM Camping

Considérant l'acquisition du camping municipal par la SAS HDM Camping, le Conseil décide de passer une convention d'utilisation afin que les campeurs de La Dordogne Verte aient accès à la piscine et aux toboggans.